



PROGRAMME D'EXPLOITATION

CRECHE-GARDERIE

Laurence Maniaci

27/11/2012

Table des matières

PREFACE.....	3
1ÈRE PARTIE	4
Organisation de la crèche-garderie « Les Hirondelles »	4
1 HISTORIQUE	4
2 BUTS.....	4
3 BASES LÉGALES	5
3.1 Canton.....	5
3.2 Commune.....	5
4 ORGANISATION	5
4.1 Organes responsables de l'association.....	5
4.1.1 Compétences de l'assemblée générale	5
4.1.2 Compétences du comité.....	6
4.2 Personnel	6
4.2.1 Cahiers des charges	6
4.2.2 Formation.....	7
4.3 Les parents ou répondants des enfants	7
5 ORGANIGRAMME	7
6 PROCÉDURE EN CAS D'URGENCE OU DE CRISE.....	8
6.1 Accident d'un enfant, d'une employée.....	8
6.2 Contamination.....	8
6.3 Pandémie	8
6.4 Incendie.....	8
7 FINANCEMENT.....	9
7.1 Produits d'exploitation.....	9
7.2 Capital	9
7.3 Compte d'attente places privées	9
7.4 Recherche de fonds.....	9
7.5 Réserves insuffisantes.....	10
8 LIENS UTILES.....	10
9 CONCLUSION DE LA 1 ^{Ère} PARTIE	10
10 REMARQUES	11

2ÈME PARTIE	12
Pédagogie de la crèche-garderie « Les Hirondelles »	12
11 INTRODUCTION	12
12 LES LOCAUX	13
13 COLLABORATION AVEC LES PARENTS OU REpondANTS	13
14 ARRIVÉE ET DÉPART DE L'ENFANT	14
15 MOMENTS DE JEUX ET D'ACTIVITÉS	14
15.1 Jeux	14
15.1.1 Jeu libre	14
15.1.2 Jeux de table ou jeux de règles	15
15.2 Activités	15
15.2.1 Moment en groupe	15
15.2.2 Sorties, promenades	15
15.2.3 Activités bricolage, musique, marionnette, cuisine, gymnastique	15
16 REPAS ET COLLATIONS	16
17 SIESTES ET RYTHME DU SOMMEIL DE L'ENFANT	17
18 AUTONOMIE DE L'ENFANT	17
19 HYGIÈNE	17
20 LE PERSONNEL	18
21 DÉPISTAGE	18
22 DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE	19
23 CONCLUSION DE LA 2ÈME PARTIE	20
24 REMARQUES	20

PREFACE

La crèche-garderie « Les Hirondelles » se veut complémentaire à la vie familiale. Elle dispose de 12 places subventionnées et de 4 places privées. Elle offre aux enfants qui lui sont confiés, un cadre de vie où chacun trouve sa place dans un milieu de vie harmonieux et sain.

Le présent document a été rédigé de concert avec le comité et la direction de la crèche afin de tracer les lignes directrices propices à l'épanouissement de l'enfant, à savoir :

La première partie décrit le volet organisationnel

– qui règle les responsabilités, les modalités d'exploitation, le besoin en personnel, la procédure en cas d'urgence ou de situation de crise ainsi que le financement.

La seconde partie décrit le volet pédagogique

– qui explique les principes, les objectifs et les moyens sociopédagogiques sur la base desquels les prestations sont fournies.

Il est à noter que l'emploi du féminin, pour désigner le personnel, inclut le masculin et vise uniquement à alléger le texte.

1ÈRE PARTIE

De Comité de la crèche
Date Novembre 2012
Thème Volet organisationnel

Organisation de la crèche-garderie « Les Hirondelles »

1 HISTORIQUE

L'association la crèche-garderie « Les Hirondelles » a été créée par l'assemblée constitutive le 2 juin 2003. La crèche-garderie a ouvert ses portes le 1^{er} septembre de la même année ; elle répond à un besoin d'une population principalement pendulaire.

2 BUTS

Notre institution est mandatée par la commune pour fournir des places d'accueil pour enfants en garantissant que les enfants pris en charge bénéficient d'un encadrement de qualité et sont stimulés de manière optimale dans leur développement.

Cette structure d'accueil extrafamilial vise à :

- Permettre aux familles de subvenir à leurs besoins,
- Donner la possibilité aux parents (ou aux répondants des enfants) de concilier profession et famille
- Favoriser l'intégration sociale des enfants
- Promouvoir l'égalité des chances
- Permettre aux enfants de bénéficier de mesures d'intégration linguistique

3 BASES LÉGALES

3.1 Canton

- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc)
- Ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS)¹
- L'autorisation d'exploitation du canton fait partie intégrante du présent contrat

3.2 Commune²

- Décision du Conseil Municipal de Cortébert du 8 avril 2003
- Décision de l'assemblée municipale de Cortébert du 23 juin 2003
- Préavis du soutien financier (admission des coûts à la compensation des charges) de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne du 3 juin 2003, du 13 décembre 2005 et du 19 novembre 2009.

4 ORGANISATION

4.1 Organes responsables de l'association

- Assemblée générale
- Comité
- Organe de contrôle

4.1.1 Compétences de l'assemblée générale³

- Nomination des membres du comité, de la présidente, de l'organe de contrôle
- Approbation du rapport annuel de la présidente, du budget et des comptes annuels, du rapport de l'organe de contrôle
- Fixation des cotisations des membres
- Modification des statuts de l'association
- Dissolution de l'association

¹ Se référer à l'OPIS

² Se référer au contrat de prestations entre la commune et la crèche

³ Se référer aux Statuts de l'association

4.1.2 Compétences du comité

Le comité de l'association est responsable de la gestion stratégique de la crèche-garderie, notamment par :

- Application de l'OPIS
- Application des statuts
- Liquidation des affaires courantes
- Nomination du personnel indispensable au bon fonctionnement de la crèche-garderie
- Exécution des entretiens d'évaluation de la direction et secrétaire/caissière
- Mise à jour du règlement d'organisation de la crèche-garderie
- Visites régulières de la crèche-garderie
- Limitation de ses compétences financières au budget établi

4.2 Personnel⁴

La directrice et le personnel de la crèche sont responsables de la gestion opérationnelle de la crèche-garderie. Tout ce qui est en relation avec le développement de l'enfant est du ressort de la directrice et du personnel éducatif.

La directrice peut occuper son poste à 50% au minimum. Les autres membres du personnel peuvent partager des postes allant de 20 à 100%. Des stagiaires sont régulièrement engagées pour des durées de 6 mois à 1 an et 1 à 2 apprenties sont formées. La dotation en personnel et les qualifications des collaboratrices sont adaptées aux besoins de prise en charge des enfants.

Afin de laisser au personnel de la crèche-garderie toute la concentration sur l'éducation et le bien-être des enfants, le comité a créé un poste de secrétaire-caissière indépendante qui gère, en collaboration avec la Présidente et la Directrice, l'administration et les finances de la crèche-garderie.

4.2.1 Cahiers des charges

Les cahiers des charges sont régulièrement adaptés au besoin de la crèche. Ils doivent également répondre aux exigences de la profession et aux normes cantonales.

⁴ Se référer aux cahiers des charges

4.2.2 Formation

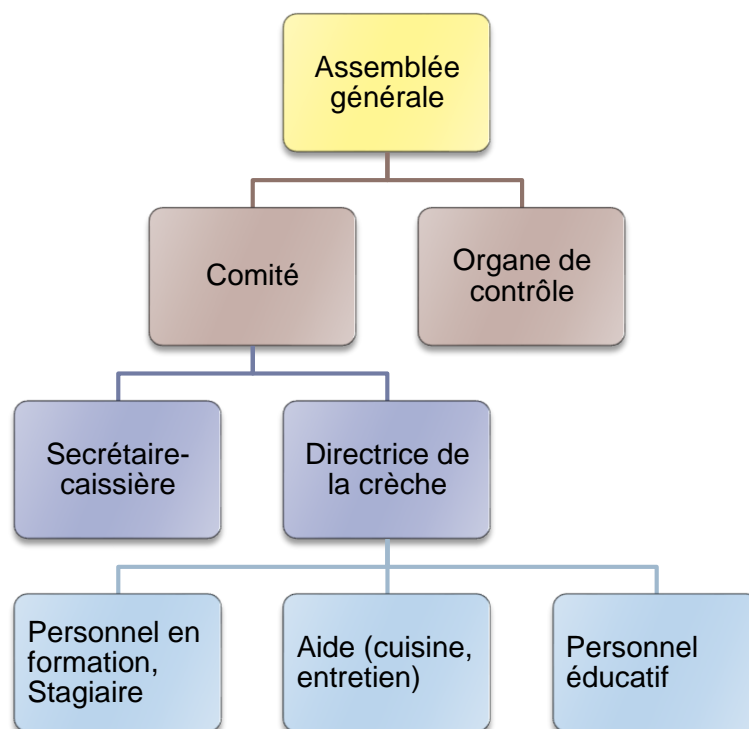
Le personnel suit des cours de perfectionnement professionnels.

4.3 Les parents ou répondants des enfants

En inscrivant leur enfant, ils acceptent le règlement d'organisation de la crèche⁵ qui règle :

Admissions, horaire de la crèche, visites, présences et absences des enfants, hygiène et comportement, alimentation, maladie, finances, consignes, conditions de retrait, exclusion, responsabilité, cotisations, autorité de surveillance et dispositions générales

5 ORGANIGRAMME



⁵ Se référer au règlement d'organisation de la crèche

6 PROCÉDURE EN CAS D'URGENCE OU DE CRISE

6.1 Accident d'un enfant, d'une employée

En cas d'accident, se référer au protocole d'accident⁶ qui contient les numéros d'urgence ainsi que la marche à suivre.

6.2 Contamination

Une attention particulière est apportée à la prévention des maladies par une hygiène correcte. Les locaux sont nettoyés régulièrement par une gestionnaire en intendance, le mobilier et le matériel par le personnel.

En cas de maladies contagieuses dans l'établissement, les mesures d'hygiène doivent encore être renforcées et parfois adaptées afin d'en interrompre la chaîne de transmission.

6.3 Pandémie

Se référer aux informations de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP). Pour toute question, la hotline de l'OFSP peut être contactée au 031 322 21 00.

6.4 Incendie

Pour enrayer un feu dès sa naissance, il est essentiel que chaque employée sache exactement ce qu'elle doit faire. Elle doit, en outre, savoir comment donner l'alarme et évacuer les locaux. Se référer à la procédure en cas d'incendie⁷.

Les consignes des différentes procédures en cas d'urgence ou de crise sont portées à la connaissance du personnel sous forme d'un cours donné par la Direction au moins une fois par an et sont affichées de manière :

- Apparentes, visibles, lisibles et attractives,
- Rédigées de manière simple et concise, précises

⁶ Se référer au protocole en cas d'accident

⁷ Se référer à la procédure en cas d'incendie

7 FINANCEMENT

7.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la crèche-garderie sont :

- Cotisations des membres
- Contributions des parents
- Subventions communales/cantoniales selon les dispositions de la législation cantonale
- Dons, contributions et legs

7.2 Capital

Le capital est alimenté par d'éventuels bénéfices composés de :

- Cotisations de membres,
- Forfaits pour frais de formation,
- Supplément pour places non occupées,
- Bénéfice selon formulaire de révision (coûts effectifs inférieurs aux subventions imputables)

Le déficit est couvert par le capital créé.

7.3 Compte d'attente places privées

D'autre part, le compte « compte d'attente places privées », alimenté avec les produits des places privées, permet entre autre, selon son règlement⁸, de couvrir le déficit budgété.

7.4 Recherche de fonds

Une recherche de fonds est lancée annuellement.

⁸ Se référer au règlement concernant le compte d'attente des places privées

7.5 Réserves insuffisantes

Dans le cas où les réserves devaient s'avérer insuffisantes, une demande à la commune pour une aide de l'optimisation de la gestion de la crèche sera sollicitée.

Depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui (juin 2003 – décembre 2012), les sources de financement ont été suffisantes pour exploiter et développer la crèche-garderie « Les Hirondelles ».

8 LIENS UTILES

- Accueil extrafamilial (Famille) Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale - Canton de Berne (SAP)

<http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/famille/famille/familienergaenzendebetreuung.html>

- Association romande des crèches (AROC)

<http://www.aroc.ch>

- Association suisse des structures d'accueil de l'enfance (ASSAE)

<http://www.kitas.ch>

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

<http://sodk.ch/fr/qui-est-la-cdas>

9 CONCLUSION DE LA 1^{Ère} PARTIE

Ce volet n'a pour but que de poser le cadre et les principes généraux de l'organisation de la crèche. Les références mentionnées en bas de pages font partie intégrante de ce volet.

Le comité de la crèche a la tâche de maintenir le volet organisationnel à jour.

10 REMARQUES

2ÈME PARTIE

De Direction et personnel de la crèche

Date Novembre 2012

Thème Volet pédagogique

Pédagogie de la crèche-garderie « Les Hirondelles »

11 INTRODUCTION

La crèche-garderie « Les Hirondelles » est une crèche familiale, fonctionnant en structure dite semi-verticale, c'est-à-dire que nous accueillons des enfants âgés de 4 mois (fin du congé maternité) à 6-7 ans. Dans la journée, dans la mesure du possible, nous séparons les enfants en deux groupes (0-2 ans et 3-6 ans) afin de mieux cibler les activités adaptées à leur stade de développement. Nous offrons également la possibilité aux enfants de l'école primaire du village de Cortébert de prendre le repas de midi.

A travers ce volet pédagogique, nous souhaitons mettre en valeur la ligne pédagogique de l'équipe éducative qui privilégie les besoins de chaque enfant.

L'encadrement pédagogique et relationnel valorise, entre autre, les aspects suivants et ce en toute sécurité :

- Favoriser le bon développement de l'enfant
- Renforcer son intégration sociale
- Apprendre le respect des camarades et des règles de vie
- Valoriser le jeu et la psychomotricité
- Aménager le repos nécessaire (siestes)

- Favoriser la créativité par la participation à différents ateliers (peinture, musique, bricolage...), ainsi que des activités de plein air
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et des limites
- Favoriser l'intégration de l'appartenance culturelle

L'encadrement pédagogique est assuré par des professionnelles soucieuses de permettre à chaque enfant l'acquisition des objectifs susmentionnés tout en respectant le rythme de développement de chacun.

Le personnel éducatif veille au bien être de l'enfant, à sa sécurité. Il est à son écoute, est attentif à tout changement de comportement. Il construit une relation personnelle avec chacun d'eux. Il facilite son intégration dans le groupe, l'encadre dans les activités quotidiennes, lui donne des soins de base et organise la vie de groupe.

12 LES LOCAUX

A ses débuts, la crèche disposait d'un appartement au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Rue du Lavoir à Cortébert. Par la suite, la demande de places a augmenté d'où la nécessité d'agrandir. Nous avons eu l'opportunité de louer un espace supplémentaire sur le même palier transformé actuellement en local de bricolage et salle de jeux.

Les locaux répondent aux normes de sécurité en vigueur dans le canton. Une nouvelle cuisine a également été agencée afin de mieux répondre aux besoins en 2011.

13 COLLABORATION AVEC LES PARENTS OU REpondANTS

La crèche-garderie « Les Hirondelles » se veut complémentaire à la vie familiale. L'importance de collaborer de manière constructive et en toute confiance avec les familles ou répondants est une priorité. Le passage du milieu familial vers la crèche et inversement, est valorisé et préparé afin de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité. Le personnel éducatif est attentif au questionnement des familles et répond le mieux possible à leurs attentes.

14 ARRIVÉE ET DÉPART DE L'ENFANT

L'équipe éducative attache une importance particulière à l'accueil de l'enfant et à son départ. Les parents et le personnel éducatif se transmettent tous les renseignements utiles à une continuité de la prise en charge de l'enfant.

Il est primordial pour le personnel de la crèche de savoir si l'enfant a bien dormi, déjà mangé, s'il est en bonne santé ou non. Grâce aux informations données, le personnel éducatif pourra adapter sa prise en charge. Les informations utiles sont toutes notées dans un cahier de transmission. Le soir, un compte-rendu de la journée est donné oralement aux parents.

Vivre en crèche pour l'enfant s'inscrit dans un processus de séparation qui, s'il en est bénéfique pour son développement, n'en reste néanmoins parfois ponctuellement douloureux. Afin de favoriser ce processus, il est important pour l'enfant qui en éprouve le besoin, de pouvoir conserver un objet transitionnel qui fait le lien avec le milieu familial. Dans ce but l'enfant peut conserver son « Doudou » ou jouet..., objet rassurant.

A l'arrivée d'un nouvel enfant, une période d'adaptation est mise en place afin de le sécuriser et de lui permettre de trouver ses repères.

15 MOMENTS DE JEUX ET D'ACTIVITÉS

Jouer, explorer, se mouvoir en sécurité dans un encadrement adapté à chacun est privilégié. Les notions de plaisir et d'épanouissement personnel sont mises en valeur au travers d'activités ludiques adaptées.

15.1 Jeux

15.1.1 Jeu libre

Il renforce le choix de l'enfant. Divers jeux, objets sont mis à disposition dans ce but. La créativité est valorisée également par l'invention d'histoires et par la mise en commun du potentiel de chacun.

Le jeu libre permet d'intégrer les règles de vie et favorise donc un processus social. Parmi les règles, le partage, le rangement, l'entretien et l'usage correct du matériel favorisent également ce processus.

15.1.2 Jeux de table ou jeux de règles

De nombreux jeux de société, des puzzles et jeux d'assemblage sont à disposition de manière à augmenter l'éventail de choix de l'enfant.

Les jeux de société permettent d'intégrer des règles corrélatives à la vie en société.

15.2 Activités

15.2.1 Moment en groupe

Chaque matin, avant la petite collation, nous prenons un moment en groupe. Un rituel est instauré de manière à se situer dans le temps, par l'usage d'un calendrier. Ainsi, les jours, les semaines, les mois, les années et les saisons sont intégrés. Nous poursuivons notre rituel par des chants, des histoires.

Ces moments permettent également de prendre la parole, de développer la concentration, d'écouter et de respecter les autres.

15.2.2 Sorties, promenades

Les sorties sont quotidiennes de sorte à s'émuler, prendre l'air et découvrir la nature (excepté en cas d'intempéries). La cour à disposition permet aux enfants de découvrir l'utilisation de bicyclettes, tracteurs, trottinettes et voiturettes dans un espace sécurisé. Occasionnellement, des sorties à la piscine, au zoo ou autre sont organisées.

15.2.3 Activités bricolage, musique, marionnette, cuisine, gymnastique

Différents ateliers sont mis sur pied afin de permettre à l'enfant de développer l'imaginaire, l'oreille musicale, la motricité fine, l'agilité, la psychomotricité, la motricité globale (équilibre, coordination des gestes), l'autonomie, la connaissance de soi (connaissance du schéma corporel, les capacités motrices

etc.), ainsi que la connaissance de l'espace (direction, orientation). Une salle de sport est mise à disposition une fois par semaine.

D'autre part, un repas hebdomadaire est préparé par le personnel avec la participation des enfants.

Les compétences de l'enfant sont renforcées en adaptant les activités à son âge, évitant qu'il se trouve en trop grande difficulté et se dévalorise.

16 REPAS ET COLLATIONS

Les repas sont des moments importants qui favorisent les compétences sociales, le partage etc. Ils répondent au besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs.

La matinée commence par le petit déjeuner jusqu'à 08h00. Des céréales et du pain (beurre, confiture, miel) sont proposés ainsi que des boissons (thé, cacao, jus d'orange).

A 10h00, une collation est servie composée de fruits, d'eau et de thé.

A midi, les enfants bénéficient d'un repas équilibré. Ils goûtent les aliments proposés. Ils peuvent choisir par la suite ceux qu'ils préfèrent. Nous tenons compte des régimes particuliers. Bien manger est un processus d'apprentissage. Le personnel de la crèche mange en même temps que les enfants ; un moment de convivialité est ainsi partagé. Par ce biais, l'enfant est stimulé et goûte plus volontiers les nouveaux aliments. Bien entendu, l'adulte n'exerce aucune pression sur l'enfant.

A 16h00, une nouvelle collation, différente chaque jour, est servie.

La cuisine est élaborée de sorte à varier les aliments et valoriser la présentation.

17 SIESTES ET RYTHME DU SOMMEIL DE L'ENFANT

Le repos de l'enfant est important. Chaque enfant a son propre rythme et celui-ci est respecté afin de créer une continuité maison-crèche. Une salle pour cet usage est réservée, séparée de l'espace communautaire. Chaque enfant possède sa literie personnelle afin de favoriser sa sécurité affective. Pour les plus grands, un moment de calme est favorisé après le repas, sans obligation de dormir.

18 AUTONOMIE DE L'ENFANT

L'autonomie est privilégiée dans l'intervention pédagogique auprès de chaque enfant. L'équipe veille à mettre tout en œuvre pour encourager les progrès en les laissant faire, tout en leur proposant de l'aide afin qu'ils ne se découragent pas. Nous les stimulons en leur suggérant de réaliser les tâches élémentaires, telles que s'habiller, se déshabiller, se laver les dents, aller au WC, etc...

19 HYGIÈNE

Une attention particulière est apportée à la prévention des maladies par une hygiène correcte. Les locaux sont nettoyés régulièrement par une gestionnaire en intéendance, le mobilier et le matériel par le personnel.

L'hygiène est un besoin fondamental que nous enseignons aux enfants (soins corporels, soins des dents...). Durant ces moments, l'autonomie des enfants est encouragée.

20 LE PERSONNEL

L'équipe d'encadrement pédagogique est constituée de professionnelles compétentes afin d'assurer la qualité de la mission institutionnelle. Composée d'assistantes socio-éducatives, d'éducatrices de la petite enfance ou formation jugée équivalente, d'apprenties et de stagiaires, l'équipe répond à des critères stricts dictés par le canton de Berne.

Des mesures d'accompagnement appropriées sont développées afin de préserver l'intégrité des enfants.

Des critères cantonaux déterminent le nombre d'intervenants corrélativement à celui des enfants.

Une cuisinière s'occupe des repas et une gestionnaire en intendance du service d'entretien.

Le personnel suit des cours de perfectionnement professionnels.

21 DÉPISTAGE

L'équipe éducative observe comment chaque enfant évolue dans le temps. Par ce biais-là, il est possible de repérer, selon nos compétences, un enfant qui rencontrerait certaines difficultés telles que de motricité, de langage, de sociabilité.

L'équipe éducative explique en détail ses observations aux parents et ceux-ci, s'ils le souhaitent, peuvent demander conseil au pédiatre.

Nous ne sommes en aucun cas agréées ou compétentes pour poser des diagnostics mais nous restons un appui pour les familles.

22 DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

06h30 – 09h00	Arrivée des enfants à la crèche
07h15 – 08h00	Petit déjeuner pour ceux qui n'ont pas mangé à la maison et ceux qui le souhaite
08h00 – 08h30	Brossage des dents, lavages des mains et de la bouche, WC et changes
08h00	Départ des écoliers accompagnés d'une employée de l'équipe éducative
08h30 – 09h30	Moment de jeux libres, d'activités dirigées ou d'ateliers divers
09h30 – 09h45	Moment en groupe avec le rituel du calendrier, suivit de quelques chansons et/ou d'histoires
09h45 – 10h15	Petit goûter composé de fruits de saison
10h00	Lavage des mains, changes et WC
10h15 – 11h30	Si le temps le permet, promenade ou jeux dans la cour. En cas de très mauvais temps, jeux libres, ateliers, etc...
11h30 – 12h00	Départ des enfants qui ne restent que le matin
11h30 env.	Repas des bébés (peut varier en fonction du rythme de chaque enfant)
11h45	Retour des écoliers avec une employée de l'équipe éducative
12h00	Repas de midi
12h30 – 13h...	Brossage des dents, lavage des mains et de la bouche puis préparation pour la sieste, WC et changes
13h00	Sieste pour ceux qui la font encore, moment silence pour les autres
13h00 – 13h30	Arrivée des enfants pour l'après-midi et départ des enfants qui ne restent pas l'après-midi
14h00 – 15h30	Ateliers ou jeux tranquilles pour les enfants ne faisant pas la sieste et dès qu'ils sont réveillés
15h30 – 16h00	Goûter, WC et changes
16h00 – 18h00	Jeux libres, activités, etc...
16h30 – 18h00	Départ des enfants et jeux libres en attendant le parent

Avant et après chaque repas, les enfants sont conviés à se laver les mains de même qu'après chaque passage au WC.

23 CONCLUSION DE LA 2ÈME PARTIE

Ce document a pour objectif de poser le cadre et les principes généraux du projet institutionnel pédagogique de la crèche-garderie « Les Hirondelles ». Les références mentionnées en bas de pages font partie intégrante de ce volet.

Ce document constitue un outil de travail qui est susceptible d'être révisé et perfectionné.

24 REMARQUES